

LE CHANTIER D'INSERTION « Pas de pêches sans murs »

Le chantier d'insertion « Pas de pêches sans murs » a démarré le 1er mars 2006.

Le chantier participe à la dynamique économique et sociale du quartier des murs à pêches et répond aussi au besoin urgent de restaurer les murs et d'entretenir les jardins.

Le chantier s'adresse à un public en recherche d'emploi et qui a comme projet professionnel les métiers des espaces verts : bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée, jeunes sans diplôme.

Huit personnes en contrats CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) employées par l'association, suivent par alternance une formation d'ouvrier en travaux paysagers au GRETA de Saint-Denis et peuvent aboutir à la validation de plusieurs unités capitalisables ou à l'obtention du CAP Agricole d'Ouvrier Paysagiste Qualifié.

Deux encadrants techniques - jardinier et maçon - les accompagnent sur 18 mois.

L'équipe restaure les murs, met en place et entretient une pépinière de variétés anciennes de pêchers, développe une activité de culture et de vente de fleurs à couper.

Le chantier d'insertion est reconnu d'utilité sociale et soutenu par plusieurs partenaires financiers :

- Les collectivités territoriales : le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de Seine Saint Denis, la ville de Montreuil
- L'État et les services déconcentrés : DIREN ; CNASEA ; La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; FASILD
- Le Fond social européen avec le PLIE (Plan Local d'Insertion);
- Les Fondations : La Fondation du Patrimoine, La Fondation Yves Rocher

Ainsi que par des partenaires de compétences :

- Les organismes « médiateurs » (ANPE)
- Les acteurs sociaux (PLIE , missions locales, services RMI)
- Les professionnels de la formation (GRETA de Saint Denis)
- Les professionnels du patrimoine
- Autres : les associations et particuliers présents sur le site des Murs à Pêches (notamment les compagnies « La Girandole » et « Bouche à Oreille » qui prêtent des parcelles au chantier).

